

# **AGENCE DU SERVICE CIVIQUE**

*SYNTHESE*

*DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE*

*Séance plénière ordinaire du 16 septembre 2014*

Le comité stratégique s'est réuni le 16 septembre 2014, de 9 h 02 à 12 h 18, sous la présidence de M. François CHEREQUE. L'ordre du jour était le suivant :

- ouverture de la séance par le président de l'Agence et intervention de M. Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ;
- approbation des minutes du précédent comité stratégique ;
- suivi du programme de travail pour la mise en œuvre des orientations stratégiques pour 2014 de l'ASC, en particulier :
  - synthèse de la réunion de bilan sur le service civique à l'international,
  - synthèse des échanges du groupe de travail pour améliorer l'accessibilité du service civique à tous les jeunes,
  - présentation des actions pour améliorer l'accompagnement des organismes d'accueil,
  - présentation du nouveau site [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr) ;
- débat sur les exigences à avoir sur la qualité des missions proposées aux jeunes en service civique.

\*\*\*

**Ouverture de la séance par le président de l'Agence et intervention de M. Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports**

**Intervention de M. Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports**

Au nom du comité stratégique, le président souhaite la bienvenue à M. Patrick KANNER, nouveau ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, ainsi qu'à Mme Nathalie IANNETTA, conseillère du président de la République sur les politiques Jeunesse et Sports.

Véritable poumon de l'Agence dont le conseil d'administration est « la structure sommitale », le comité stratégique réunit autour de la table les artisans du service civique, associations, administrations, collectivités territoriales et personnes de l'Agence.

Leur venue, signe important et apprécié par les membres du comité stratégique, marque le soutien non seulement du ministre mais également du président de la République au service civique et à son développement.

Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports remercie le président de son accueil chaleureux. Il est très heureux d'être présent aujourd'hui, au milieu des membres du comité stratégique dont il connaît la plupart des organisations membres. En effet, en sa qualité d' élu territorial, M. KANNER a eu l'occasion de rencontrer nombre de leurs représentants locaux.

Le ministre salue également M. Jacques GODFRAIN, ancien ministre, qu'il a eu l'occasion de croiser dans d'autres circonstances à Lille, et M. Bernard LESTERLIN, député de l'Allier, dont le ministre connaît le rôle d'interpellation, et la force de conviction, dans cette instance.

M. KANNER tient également à saluer les équipes qui l'entourent. M. Mikael GARNIER-LAVALLEY est maintenant directeur adjoint de cabinet, en charge des questions de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative. Cela montre la place que le ministre souhaite donner, dès son arrivée, aux problématiques de la jeunesse.

Le message est clair. La présence de Mme IANNETTA, conseillère du président de la République, le montre. Il existe un objectif, une détermination, une volonté politique. L'objectif sera atteint. Le ministre fera tout, y compris dans les moments délicats comme le vote de la loi de finances, pour mettre en musique la « commande » du président de la République et du gouvernement pour que le service civique devienne une politique nationale prioritaire en direction des jeunes de ce pays.

C'est donc une affirmation forte et déterminée que M. KANNER présente aujourd'hui. Le ministère portera l'objectif présidentiel des 100 000 volontaires par an à la fin du quinquennat. Un jeune sur huit d'une génération pourra ainsi s'engager et construire dans le même temps son propre projet de vie. Même si cette politique n'a pas été imaginée par l'actuel gouvernement, quand une idée est bonne, il faut savoir la poursuivre. Cette mesure avait d'ailleurs été votée par les parlementaires socialistes.

Le ministre relèvera ce défi, avec l'aide des membres du comité, qu'il remercie par avance de leur soutien actif, vigilant et exigeant. M. KANNER s'est appuyé sur la notion de coconstruction tout au long de son parcours d'élu local et de président de conseil général qu'il est encore jusqu'au 22 septembre – sa lettre de démission n'attend que sa signature, l'exercice de cet après-midi à l'Assemblée nationale devrait bien se passer.

Il y a trois semaines, le président de la République et le Premier ministre lui ont fait l'honneur de le nommer au ministère de la Ville, de la Jeunesse, des Sports, de la Vie associative et de l'Education populaire. Ce ministère que portait déjà sa prédécesseure, Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, se caractérise par une certaine cohérence dont le fil rouge sera la priorité à la jeunesse.

Le ministre rappelle que l'un des engagements principaux, sinon le principal, du président de la République a été d'évoquer le fait qu'en 2017, la situation des jeunes dans ce pays sera meilleure qu'en 2012. Cela n'est pas simple. Les événements économiques et sociaux ne facilitent pas la mise en œuvre de cet engagement. Néanmoins, quand on fait de la politique, il faut avoir un cap et mettre tout en œuvre pour le suivre. Si des difficultés apparaissent, il faut savoir l'expliquer. Il est essentiel de dire la vérité quand cela est nécessaire.

A ce titre, M. KANNER souhaite d'abord écouter. Le ministre a multiplié les rencontres depuis trois semaines avec les acteurs du service civique et continuera à le faire. Plusieurs rendez-vous sont programmés. M. LESTERLIN, qui souhaite rencontrer le ministre, le pourra sans aucune difficulté car M. KANNER croit à la notion de contrat, à savoir élaborer ensemble un objectif à atteindre et considérer que, signature ou pas au pied du contrat, il existe une volonté commune et partagée ainsi qu'un engagement moral de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif. M. KANNER a toujours eu ce fonctionnement. C'est, par ailleurs, dans cet esprit que le 5 septembre, il a rencontré le président de l'Agence qui lui a remis le rapport qu'il avait lui-même déposé auprès de Mme VALLAUD-BELKACEM, le 5 juillet.

Cela s'est également traduit par un de ses premiers déplacements sur le centre social Saint-Blaise où le ministre a rencontré pendant une heure et demie des jeunes en service civique. M. CHEREQUE était présent, et le ministre a souhaité prendre le temps de discuter avec ces jeunes.

M. KANNER a un attachement profond et véritable au service civique. Cet outil de cohésion sociale, de cohésion nationale, de cohésion locale, doit faire partie du pacte républicain que nous tous devons réinventer dans une période de troubles et de perte de repères. En tant qu'homme politique, il n'est pas acceptable pour lui, quand il regarde les intentions de vote, que nombre de jeunes soient prêts à aller se perdre dans le national-populisme. Cela signifie qu'un lien a été rompu avec ces jeunes. M. KANNER est intimement convaincu que le service civique fait partie des réponses potentielles à ce type de dérive. Il est une sorte d'antidote au national-populisme car ces jeunes ont eux aussi soif d'engagement. Il nous revient d'offrir à ces jeunes, grâce au service civique, l'opportunité de retrouver confiance et d'acquérir les compétences et les savoirs nécessaires à la construction de leur projet de vie. Le ministre sait que le service

civique n'est pas une mesure d'insertion professionnelle et insiste sur ce point. Il s'agit d'un engagement citoyen dont la valeur ajoutée, y compris par rapport à un curriculum vitae ou à un employeur potentiel, ne peut être niée.

Le ministre sait également que les membres du comité stratégique sont attachés à la notion d'une durée moyenne du service civique de huit mois et d'une durée minimum de six mois. Il convient que cette durée minimum soit maintenue car la durée est essentielle sur ce type de politique qui marque les valeurs de la République. M. KANNER compte sur les membres du comité pour l'aider à accompagner ce mouvement.

A ce titre, M. KANNER, qui a la confiance du président de la République et du Premier ministre, espère, après le vote de cet après-midi, être l'interlocuteur de M. CHEREQUE pour la réalisation de l'objectif ambitieux de 100 000 volontaires en flux qui sera porté avec une détermination et une volonté sans faille sur le plan politique, avec un ministre qui peut être le porte-parole des acteurs du service civique, aux côtés du président de l'Agence, et qui devra être à leur écoute, avec un ministre qui doit être capable de douter, de se remettre en question car on ne peut faire de la politique sans douter. Il faut savoir douter et surmonter son doute pour parvenir à l'objectif que l'on s'est assigné.

Le moment justifie ce propos, quelque peu solennel, que le ministre adresse au comité stratégique. M. KANNER le fait avec plaisir et surtout avec la confiance qui lui permettra également de fêter le cinquième anniversaire du service civique en 2015. A ce titre, le ministre formule le vœu que cet anniversaire revête une forme, non pas de nouveau départ, mais de réaffirmation des objectifs qui ont été fixés collectivement.

Avant de passer la parole à Mme IANNETTA, le président remercie le ministre et souligne l'intérêt que représenterait pour le service civique la participation de volontaires au défilé du 14 juillet 2015 comme cela a été le cas lors de celui de 2013 dont le président remet le CD au ministre.

Mme IANNETTA est très fière d'être présente aujourd'hui et de représenter le président de la République auprès de son ministre, M. KANNER, de M. CHEREQUE, des membres du comité stratégique et de toutes les personnes de l'Agence.

D'une certaine façon, Mme IANNETTA est, elle aussi, en service civique. Elle a renoncé à une vie professionnelle dans le privé pour s'engager. Cet engagement citoyen est ce qui compte le plus pour le président de la République. Les membres du comité sont au contact des populations les plus importantes pour lui car cette jeunesse dont on ne parle jamais et qui, pourtant, mériterait d'être plus souvent mise en avant est la fierté de la France.

Outre le rendez-vous de cet après-midi pour le Premier ministre que M. KANNER a évoqué, est inscrit, jeudi prochain, à l'agenda du président de la République celui de la conférence de presse. A ce titre, Mme IANNETTA espère que ses anciens confrères journalistes auront l'intelligence et la pertinence de poser des questions sur l'engagement de M. François HOLLANDE pour la jeunesse, qui lui tient particulièrement à cœur. Le comité stratégique peut compter sur sa détermination quant à l'objectif de 100 000 volontaires et, au-delà de ce chiffre, pour ce que cela représente pour toute une classe d'âge. Mère de famille de jeunes gens qui, un jour, s'engageront peut-être, Mme IANNETTA sait ce que cela représente pour les parents et les tuteurs. A ce titre, Mme IANNETTA est très fière de porter le message d'une génération entière et la parole d'un président qui la tiendra.

Son ancien métier était de mettre à la une et en lumière les belles histoires et les belles rencontres. Les membres du comité peuvent compter sur Mme IANNETTA pour agir de même pour le service civique même s'il n'y a plus de caméra. Elle sait très bien le faire, y compris en murmurant à l'oreille d'un président, qui y est très attentif. Mme IANNETTA est très honorée d'être présente et de prendre part aux travaux du comité.

Le président salue les expressions de soutien très fortes que M. KANNER et Mme IANNETTA ont exprimées et laisse la parole aux membres du comité stratégique afin qu'ils fassent part de leurs questions, de leurs suggestions, et de leur rêve, précise M. KANNER.

Pour M. VOISIN, représentant d'ATD Quart Monde, le rêve de son mouvement est déjà très présent dans le rapport de M. CHEREQUE. Il montre que le service civique « liberté, égalité, citoyenneté » est non seulement une action pour les jeunes mais également une action des jeunes. Ce sont les jeunes qui forment cette « liberté, égalité, citoyenneté » et peuvent agir, à condition que le service civique soit vraiment accessible à tous. A ce titre, le rapport mentionne les difficultés d'accessibilité que rencontrent les jeunes et propose des actions pour y remédier. C'est un rapport pragmatique, positif, avec des propositions étayées. Le service civique n'est plus dans la méthode Coué, mais dans l'action et la construction. Le ministre évoquait la notion de coconstruction dans son intervention. Il faut y travailler. Il sera certainement nécessaire de lancer des appels à projets et une démarche de recherche-action. Peut-être faudra-t-il faire évoluer l'Institut national du service civique afin que tous les acteurs puissent apprendre comment agir pour tous et ne se limitent pas à une vision élitiste d'utilisation du service civique. Beaucoup est à faire. M. VOISIN espère que le ministre soutiendra ces actions.

M. KANNER retient l'expression forte que M. VOISIN a employée à la fin de son intervention. Utilisée par ATD Quart Monde, chacun comprend ce que signifie une « vision élitiste du service civique ». Les jeunes qui entrent en service civique sont capables de saisir cette opportunité du fait de leur formation initiale, le ministre a pu le vérifier lors de sa visite au centre social Saint-Blaise dans le XX<sup>ème</sup> arrondissement, où le président de l'Agence et lui ont rencontré des jeunes diplômés en service civique. Comment faire entrer en service civique des jeunes ayant un parcours peut-être plus compliqué sur le plan scolaire ou n'étant ni en formation, ni en emploi?

M. VOISIN souligne que des jeunes doivent pouvoir œuvrer ensemble, des jeunes qui ont eu un parcours plus facile et des jeunes qui ont eu un parcours difficile. Le service civique est un enjeu de mixité sociale et une possibilité où chacun apprend de l'autre. Il est aussi utile au jeune diplômé de mener une action avec un jeune qui a été en grande difficulté. Il sera utile pour ce jeune en grande difficulté de pouvoir agir par lui-même, d'être reconnu comme utile alors qu'on lui a toujours dit qu'il ne servait à rien et qu'il était préférable qu'il ne soit pas là. Cet enjeu semble être dans la volonté du président. Néanmoins, l'accessibilité du service civique à tous, sur laquelle l'Agence a considérablement progressé, n'est pas acquise. Elle est encore à construire.

M. SAPIN, délégué du Comité de coordination pour le service civil et les volontariats (CCSC-Volontariats), est très heureux d'entendre le soutien marqué à une continuité et à une montée en puissance du service civique. Cet engagement a été porté par les majorités successives, avec toutes les difficultés qu'implique ensuite sa mise en œuvre.

Pour sa part, le CCSC souhaite souligner, dans le contexte aussi bien international que national, la dimension d'éducation à la paix, qui est également constitutive de la démarche des volontariats. La paix ne peut pas être réalisée entre les peuples, à travers le monde ou la société, dans la cohésion sociale, sans la volonté de chaque citoyen de la construire. A ce titre, le service civique a une pertinence certaine parmi l'ensemble des formes de volontariat, dans l'histoire comme dans l'actualité immédiate des institutions françaises. Il a, en effet, un rôle tout à fait particulier à jouer sur la question de l'éducation à la paix.

Dans ce sens, les associations du CCSC ont une responsabilité très forte pour faire vivre la démarche d'éducation populaire au sein du service civique. Il est donc important que le ministère porte la reconnaissance de l'éducation populaire comme outil de formation des citoyens afin de lutter contre les tentations les pires qui n'apporteront aucune solution et que les associations se remettent en question puisque chacun a sa part de responsabilité dans la situation actuelle. Cela pose donc la question de l'articulation entre le développement du service civique et le renforcement de l'éducation populaire en France, double combat que portera M. KANNER.

Pour Mme TRELLU-KANE, présidente d'Unis-Cité, le rêve de son association est déjà très avancé. M. KANNER lui-même, en tant qu'élu local, a soutenu Unis-Cité avant que le service civique n'existe. Il est donc bien placé pour savoir qu'un des rêves fondateurs d'Unis-Cité était d'entendre dans la bouche d'un ministre les propos que M. KANNER a prononcés, à savoir que le service civique, étape de vie au service des autres, devienne une étape naturelle dans la vie de tous les jeunes. Certes, cela est loin d'être le cas. Cependant, avoir un président qui relève le gant, affirme sa volonté et se fixe l'objectif d'atteindre 15 % d'une classe d'âge, était l'un des rêves d'Unis-Cité, il se concrétise aujourd'hui.

Il existe une vraie cohésion nationale autour de ce projet. La loi instaurant le service civique a été votée à la quasi-unanimité des parlementaires.

Sont réunis autour de la table des jeunes, des associations, des représentants des collectivités locales, des hommes et femmes politiques de tous bords, engagés avec une vision commune.

L'étape suivante est d'atteindre les objectifs fixés. Cela demande des engagements financiers, difficiles dans le contexte actuel, et implique de poursuivre le partenariat Etat-collectivités et de se tourner sans doute vers l'Europe. Cela a été proposé et acté par l'Agence, les associations et les jeunes eux-mêmes car entendre les jeunes dans cette instance est important. Sans doute l'implication des autres ministères est-elle encore trop faible et mériterait-elle d'être encouragée, alors que les jeunes s'engagent sur de grandes causes.

Enfin, Mme TRELLU-KANE, comme M. VOISIN, porte à l'attention du ministre que l'un des grands risques est de voir le service civique, comme tout autre dispositif non fléché, devenir élitiste. Il existe une volonté collective de travailler sur l'accessibilité et sur le service civique comme étape de mixité sociale et de rencontre véritable entre jeunes d'origines différentes. Evidemment, cela demande une certaine exigence de la part des organisations et sans doute des politiques. Plusieurs pistes ont été suggérées et réfléchies par les différents acteurs. Cela fera partie des champs de réflexion à mener d'un point de vue qualitatif sur la montée en puissance du service civique.

Le rêve de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) dont Mme RENAUDIN est la directrice déléguée, a été exprimé par le ministre ce matin, à savoir que le service civique devienne vraiment une politique prioritaire. Mme RENAUDIN espère qu'il deviendra réalité pour deux raisons essentielles. L'AFEV, avec d'autres, s'est battue pour que le volontariat se développe en France. Elle le soutient de manière très active et vigilante.

Comme le ministre le mentionne, le service civique a fait le pari de faire confiance à la jeunesse, à l'engagement des jeunes ainsi qu'à la société civile. Le comité stratégique est l'une des rares institutions dans laquelle il existe une vraie coconstruction. Il y a des échanges. La loi sur le service civique a fait l'objet d'une véritable coconstruction avec la société civile, cela est suffisamment important pour le souligner.

Enfin, Mme RENAUDIN est très frappée par la qualification d'une « France périphérique », d'une France qui s'éloigne, et du risque démocratique qui s'exprime aujourd'hui. Mme RENAUDIN en a fait l'expérience lors du grand forum que l'AFEV a organisé fin août avec quelques organisations de jeunesse, et auquel M. CHEREQUE a participé. Ce forum a réuni 1 000 jeunes, tous engagés dans des associations – nombre d'entre eux étaient en service civique –, tous citoyens et tous ne croyant plus à la politique telle qu'elle se manifeste aujourd'hui. A ce titre, le service civique représente, pour Mme RENAUDIN, une réponse à cette crise démocratique. Son potentiel extraordinaire permettrait non seulement de renforcer le lien social mais également d'inventer de nouvelles formes de participation. C'est à ce niveau qu'elle situe le service civique lorsque le ministre indique qu'il peut être une politique prioritaire.

Mme ANGRAND, secrétaire générale de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), se réjouit que l'éducation à la paix ait été mentionnée car c'est un aspect sur lequel l'OFAJ a une grande expérience, et indique que l'Office développe un programme de service civique franco-allemand, fondé sur la réciprocité entre une structure en France et une structure en Allemagne.

Les jeunes travaillent en tandem, le jeune français en Allemagne et le jeune allemand en France. Dans ce cadre, Mme ANGRAND souhaiterait que ce projet pilote puisse être décliné avec d'autres pays européens car il est important aujourd'hui de ré-enchanter l'Europe.

M. LESTERLIN rassure le ministre quant au rendez-vous de l'après-midi. Néanmoins, il existe un autre moyen d'assurer sa longévité, faire en sorte que le service civique ne soit ni une parenthèse dans la vie et le cursus d'un jeune ni un dispositif que le ministre gèrerait par rapport aux multiples dispositifs que gère M. REBSAMEN. Le service civique doit être durable. Ce n'est pas une politique de jeunesse, M. LESTERLIN l'a souvent souligné. A ce titre, M. LESTERLIN souhaite qu'un jour, le ministre devienne le ministre de la Citoyenneté et pas uniquement de la Jeunesse, à côté de ses autres attributions.

Deux chantiers permettraient de le faire. Le premier, qui n'a pas été suffisamment travaillé, est de donner un rôle aux jeunes compatriotes qui ont fait le service civique. Les anciens du service civique doivent, d'une manière ou d'une autre, être associés à la gouvernance de ce dispositif. Le second, qui n'a pas été véritablement ouvert, est de s'inscrire dans la proximité. En effet, il faudra réfléchir à une gouvernance, non pas décentralisée, mais de proximité, associant dans l'intelligence l'Etat, qui doit rester pilote des politiques de citoyenneté, et tous les partenaires locaux dont les collectivités territoriales, beaucoup trop absentes par rapport au monde associatif dans la gouvernance de ce dispositif. M. LESTERLIN ne doute pas que le président de l'Agence entreprendra rapidement ce grand chantier qui figure dans son rapport et pour lequel M. LESTERLIN apportera son soutien.

Enfin, il ne faut pas oublier la dimension de mobilité. Ce chantier n'a pas été ouvert. Il faut réfléchir à la façon dont les jeunes peuvent s'extirper de leur environnement traditionnel et inclure dans cette mobilité la dimension internationale comme le montrent les propos de Mme ANGRAND et de M. GODFRAIN. Il est nécessaire que les jeunes français aillent voir ce qui se passe ailleurs et que les jeunes européens soient accueillis en France dans le cadre de leur service civique pour qu'au-delà de la construction d'une cohésion nationale, l'esprit de la loi pour une construction de la citoyenneté européenne soit respecté.

M. LECOURT, secrétaire national du Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), partage la position de M. LESTERLIN sur la mobilité. D'autant qu'en milieu rural, la question est très importante. A ce titre, M. LECOURT rappelle que 20 % de la population est en milieu rural et fait part de la « déception » du MRJC de constater à chaque fois que le ministre soit celui de la Ville et pas de la Campagne. Néanmoins, le MRJC partage le rêve de voir se développer le service civique dans les années à venir. S'il est plus facile au début de mettre en place un dispositif en ville qu'à la campagne, l'objectif de 100 000 volontaires implique aujourd'hui d'encourager son développement en milieu rural alors que son tissu associatif est extrêmement éclaté. Il conviendra de réfléchir aux moyens de mobiliser des jeunes en service civique dans ce tissu associatif. Le MRJC essaie de le faire mais cela n'est pas facile.

M. KANNER rappelle à M. LECOURT qu'il a en face de lui un membre du conseil général le plus rural de France. 600 000 habitants vivent en secteur rural dans le Nord même si ce département compte 2,5 millions d'habitants. Son discours depuis trois ans en tant que président de conseil général a été de défendre la présence forte du service public dans le secteur rural afin d'éviter tout phénomène de relégation et de désespoir.

Par ailleurs, M. KANNER observe la façon dont certaines idées populistes, fondées sur la peur de l'autre, se sont diffusées en secteur rural lors des derniers scrutins. Il lui semble donc très important de faire du service civique, comme le préconise le rapport de M. CHEREQUE, un outil citoyen, à même de mobiliser les jeunes vivant en zones rurales et de lutter contre le sentiment d'abandon et de relégation que ressentent trop souvent les habitants de ces territoires. M. KANNER est prêt à travailler sur ce chantier car son expérience d'élus local montre qu'il ne faut pas délaissier la ruralité, qui fait partie de l'ADN républicain de la France.

Enfin, le président de la République et le gouvernement vont lancer les Assises des ruralités. M. KANNER a participé à l'élaboration d'un rapport par des présidents de conseils généraux de

territoires ruraux. Il existe une vraie préoccupation à ce sujet. Il n'y a donc aucune raison pour que le service civique soit considéré comme un outil exclusivement destiné aux zones urbaines.

S'agissant des autres interpellations et remarques, M. KANNER a senti beaucoup de passion, d'engagement et de convictions et, par conséquent, une certaine pression peser sur ses épaules, et souligne quelques éléments saillants.

S'agissant de l'éducation à la paix, et face à des jeunes, même si c'est une extrême minorité, qui sont capables de s'expatrier pour aller porter le Jihad, M. KANNER indique que le service civique est l'un des outils qui peut apporter une réponse à ce type de débordement, inacceptable par rapport aux valeurs de la République.

Par ailleurs, cette préoccupation rejoint celle que Mme ANGRAND a évoquée en matière d'internationalisme, à savoir les relations franco-allemandes, bien sûr, mais également les relations internationales au sens large du terme. Le programme Erasmus+ peut largement y contribuer. Il faudra probablement imaginer le lien service civique-Erasmus+. Peut-être y a-t-il une piste à creuser pour montrer que le service civique, dispositif national, peut également mener à des missions à l'international. M. KANNER rappelle que les jeunes qui ont une culture de la mobilité européenne et internationale sont souvent issus d'un milieu favorisé et étudient davantage dans les grandes écoles ou à l'université et que les enfants issus de milieux modestes et n'ayant pas ou peu de diplômes ne bénéficient pas des ces dispositifs. Il revient à l'Agence d'encourager le développement de missions de service civique à l'international et de permettre à tous les jeunes, sans distinction d'origine ou de parcours, d'en bénéficier.

Quant à l'interministérialité et au caractère transversal de la politique publique du service civique que certains ont évoqués, si le ministre peut convaincre ses homologues dans les semaines à venir que le service civique est vraiment un outil interministériel et que son financement pourrait avoir aussi cette dimension, il en sera très heureux. Plusieurs représentants d'autres ministères sont présents autour de la table. M. KANNER croit profondément qu'il faut un ministère ensemblier, un ministère pilote, un chef de file. Il revendique ce rôle car il faut que les acteurs du service civique aient un interlocuteur qui, ensuite, irrigue vers d'autres ministères.

Il est vrai que pour le moment, le service civique est financé à 99 % par le ministère. Il conviendrait d'envisager des partenariats, y compris sur le plan financier. En effet, un « chef de file » peut s'appuyer sur des cofinancements ministériels. Cela n'est pas évident dans l'équation budgétaire, car chaque ministère a aussi ses priorités et ses engagements.. M. KANNER aura bientôt l'occasion de se frotter à ce « sport » avec ses collègues ministres dans le cadre du projet de loi de finances 2015. Il en a déjà eu l'expérience comme président de conseil général. Peut-être un arbitrage sera-t-il nécessaire sur cette question. Mais il devra s'accompagner d'une contrepartie qui pourrait prendre la forme de la participation de l'ensemble des ministères contributeurs au Conseil d'administration de l'Agence du service civique.

S'agissant du rôle des collectivités locales, qui a notamment été évoqué par M. LESTERLIN, le ministre a regardé les chiffres. Il existe des marges de progrès. Les collectivités territoriales doivent accompagner le mouvement associatif dont la présence au cœur des quartiers en difficulté est un élément de structuration et de référence pour les jeunes. M. KANNER a pu le constater dans le quartier du Faubourg de Béthune (Lille). Les collectivités territoriales peuvent sans doute se mobiliser encore plus. En Meurthe-et-Moselle, Michel DINET a su peser de tout son poids sur ce dossier. A M. KANNER aujourd'hui de convaincre les présidents de conseils généraux de l'intérêt que cela représente au niveau social.

A ce titre, le ministre reprend la phrase de Mme RENAUDIN, véritable fil rouge de cette opération : il faut faire confiance aux jeunes et à leur engagement. Il faut croire aux potentialités des jeunes et faire du service civique un outil d'émancipation, de confiance en soi. Il faut montrer que la jeunesse n'est pas uniquement adepte de consommation et que le mot « servir » n'est pas une grossièreté. Il s'agit de servir, d'être utile et, en étant utile, de se valoriser soi-même. C'est la philosophie du service civique. C'est pour cela que l'engagement de chacun doit



être sans faille. Sur ce point, la détermination du ministre, de ses collaborateurs et de l'ensemble du gouvernement est totale, les membres du comité pourront en juger.

Le rapport de M. CHEREQUE est un travail préparatoire qui doit servir de base aux discussions à venir avec les acteurs du service civique, qui ont plus que jamais un droit voire un devoir d'interpellation. M. KANNER saura les entendre, à la fois grâce au Comité stratégique mais aussi lors de ses déplacements. Il faut faire vivre ce dispositif. Il faut le faire connaître. Il faut lui donner corps. Son nom est connu, mais il existe une confusion générale sur le contenu des politiques publiques comme le service civique et la garantie jeunes. Tous les acteurs du service civique, ministère compris, ont un rôle pédagogique à jouer. Il faut valoriser ce dispositif afin qu'il devienne naturel sans pour autant être généralisé et devenir obligatoire à l'échelle d'une classe d'âge, ce dont le ministre se félicite au-delà de raisons budgétaires. D'autant que cela ne correspond pas à la philosophie du dispositif.

Atteindre 100 000 volontaires en flux d'ici à 2017 est déjà un très bel objectif. Il revient à chacun de le cadrer. A ce titre, le ministre a besoin du soutien de tous. Si un ministre peut être convaincu, il devra pour autant savoir convaincre lors des arbitrages budgétaires et démontrer au ministère du Budget l'importance de ce dispositif, qui a fait partie des engagements du président de la République en 2012. En tant que ministre, M. KANNER se battra pour montrer que la jeunesse de France doit être destinataire d'un message positif. Le service civique n'est pas le seul message mais il contribue globalement à la reconnaissance du poids et du rôle de la jeunesse en France.

Pour sa part, la Ligue de l'Enseignement, que M. BOURHIS représente, soutient que la montée en charge quantitative est une condition à une montée en charge qualitative. En effet, ce n'est que lorsqu'un seuil critique de volontaires, anciens et en mission, aura été atteint, que l'on parviendra à installer cette culture du service civique que nombre d'interventions soulignent comme étant en cours de création ou d'installation - peut-être ne l'est-elle pas suffisamment. Elle doit être porteuse et rassurante pour les jeunes, pour l'entourage de ces jeunes et pour les associations qui représentent 85 % des organismes d'accueil.

Les associations de la Ligue sont prêtes à accueillir cette montée en charge quantitative qui a parfois été remise en cause ou questionnée. La Ligue de l'Enseignement souscrit pleinement à cet objectif de 100 000 volontaires en 2017. D'autant que les associations qu'elle réunit développent des projets d'intérêt général beaucoup plus vastes et sont capables d'offrir à ces jeunes, au-delà de leur expérience de service civique qui doit être une vraie étape de vie, des parcours d'engagement militant concourant au renouvellement de la démocratie.

Enfin, le ministre a répondu en partie à la question que M. BOURHIS voulait poser sur la stratégie que M. KANNER envisage afin de garantir budgétairement l'atteinte de 100 000 volontaires en 2017. Les annonces de l'été ont été rassurantes. Cela a été très important. Néanmoins, il ne faut pas que le service civique entre dans une phase de stagnation, cela serait un mauvais signal. Nonobstant, chacun sait qu'il manque encore des marches pour atteindre les 100 000 volontaires. La Ligue de l'Enseignement est prête à les coconstruire avec M. KANNER. Toutes les interventions précédentes vont dans le même sens. En tout cas, les associations de la Ligue espèrent pouvoir être rassurées quant à l'évolution à moyen terme des crédits nécessaires à cette nouvelle étape.

Comme le ministre, qui connaît bien les missions locales dans son parcours d'élu, le sait, les missions locales, que M. KROICHVILI, délégué général de l'Union nationale des missions locales (UNML) représente, ont à leur frontispice l'expression « construire ensemble une place pour les jeunes », à laquelle elles ajoutent « avec les jeunes ». Le service civique s'inscrit dans cette direction, l'UNML en est convaincue.

S'agissant de la question de l'approche interministérielle du financement du service civique que le ministre a évoquée, les missions locales aspirent à une politique interministérielle de la jeunesse puisque pour construire une place pour tous les jeunes, il est essentiel que l'ensemble de la nation soit mobilisé.

Par ailleurs, l'UNML est fondamentalement d'accord avec M. LESTERLIN quant à l'implication des collectivités territoriales. Comme l'indiquait le président de la République, la nation, c'est l'Etat et les collectivités territoriales mais également l'ensemble de la société civile que les membres du comité stratégique représentent.

S'agissant de la question de l'accessibilité des missions de service civique et de la participation de l'ensemble de la jeunesse que M. VOISIN évoquait à juste titre, les missions locales militent en faveur de cet axe. L'accessibilité doit s'inscrire dans une évolution qualitative du service civique et pas dans une logique de quotas qui renvoie à l'origine de la discrimination positive (« *positive action* ») que l'on retrouve aux Etats-Unis. Il conviendra d'être très vigilant sur ce point.

Enfin, s'agissant de l'initiative européenne pour la jeunesse au titre de laquelle l'Agence et le ministère ont réussi à mobiliser des crédits, mobilisation dont les missions locales ont une longue expérience, il faudra que chacun soit vigilant afin que cette ouverture ne conduise pas à la fermeture de perspectives de développement du service civique par la logique administrative et financière que sous-tend la mobilisation des fonds européens.

Par ailleurs, l'UNML récuse de manière forte le terme de « NEET » puisqu'on ne parle pas de la jeunesse dans ce qu'elle n'est pas. Le ministre l'a souligné dans son intervention, on parle de la jeunesse dans ce que sont ses compétences, ses capacités, ses projets. Il ne faudrait pas que l'ouverture des crédits au titre de l'initiative européenne pour la jeunesse ferme la porte à une partie des jeunes et, par voie de conséquence, remette en cause l'engagement des associations dans cette démarche.

Au nom de l'Association des paralysés de France (APF), Mme PIRONY remercie l'Agence du service civique qui s'est engagée dans une démarche particulière pour accompagner les jeunes en situation de handicap moteur.

S'agissant de la mixité et de l'accessibilité, Mme PIRONY se joint aux intervenants précédents. L'APF se bat pour une société inclusive et l'accès à tout pour tous. Or, l'application de la loi de 2005 ayant été reportée, les établissements recevant du public (ERP) ne seront pas ouverts à tous. Cela peut poser problème dans le cadre de l'accueil de jeunes en service civique.

Les relations interministérielles ont également été évoquées. Il semblerait que les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) se transforment en maisons départementales de l'autonomie (MDA). A ce titre, l'APF craint que les MDA soient plus ouvertes aux seniors et que les jeunes n'arrivent pas à trouver leur place.

Enfin, certaines expressions reviennent régulièrement sur la compensation, à savoir comment permettre aux jeunes en situation de handicap de bénéficier d'une aide humaine, d'une aide pour les transports et d'accéder à une mobilité qui semble très naturelle pour les jeunes valides mais qui est quasi impossible pour les jeunes en situation de handicap.

M. BAHEGNE, directeur régional de la DRJSCS Aquitaine, souhaite tout d'abord assurer le ministre du parfait et total investissement des services déconcentrés sur le terrain pour le déploiement et la mise en œuvre du service civique.

S'agissant de la mixité sociale que tous les acteurs recherchent sur le terrain, deux difficultés se posent dans le cadre de la mobilisation autour des jeunes en situation de décrochage et du travail de tous les instants réalisé avec l'Education nationale qui, sur le principe, se met en place mais n'aboutit pas au résultat attendu. Le chantier de l'interministérialité reste à approfondir même si les services déconcentrés la font vivre au niveau local.

Par ailleurs, la mise en œuvre des contrats de ville à travers la thématique jeunesse et l'engagement citoyen des jeunes lui semble extrêmement perfectible sur le terrain. Les travaux menés ne laissent peut-être pas assez la place à cette thématique.

Il conviendrait donc sur ces deux sujets de remettre sur le métier le travail de tous les instants qui est fait au niveau national et déployé par les services déconcentrés au niveau territorial.

M. NABLI, représentant le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), également nommé France Stratégie, indique que le Commissariat général s'est engagé dans une réflexion sur les rapports entre la jeunesse et la démocratie. Naturellement, cette problématique intéresse directement l'Agence du service civique. D'où la rencontre et les échanges que le CGSP a pu avoir avec Mme PAOLETTI et M. DUJOL.

Ces derniers ont permis de s'interroger sur les différentes formes d'engagement qui intéressent les jeunes, sachant qu'ils sont caractérisés ou frappés d'une tendance à s'abstenir à l'occasion d'un certain nombre de scrutins électoraux. Le rapport entre la jeunesse et la démocratie représentative pose problème, il faut le reconnaître. Cela s'inscrit dans un phénomène plus global, celui de la défiance qui tend à animer une partie de la population. Les jeunes n'échappent pas à ce sentiment dans les rapports entre les institutions démocratiques et leurs concitoyens. Il s'agit donc d'établir un diagnostic précis.

France Stratégie a commencé à le faire grâce au rapport sur la France dans dix ans dont le ministre a certainement connaissance. Ce rapport a été remis au président de la République. Le diagnostic reste à préciser. Des perspectives restent à définir. A ce titre, le CGSP souhaiterait, comme cela a été indiqué à Mme PAOLETTI, engager une concertation avec les volontaires. Il ne s'agit pas de développer une réflexion théorique en autarcie, mais de faire preuve de pragmatisme et d'impliquer les jeunes dans cette réflexion. Dans ce cadre, M. NABLI réaffirme la volonté de France Stratégie de travailler en bonne entente.

M. KANNER souhaite rebondir sur le dernier point. Les jeunes croient-ils encore au fait que l'action politique, l'action publique, puisse changer leur vie ? L'interrogation est là. Il y a un décrochage démocratique aujourd'hui, un décrochage citoyen de nombre de ces jeunes, cela est vrai. Le service civique est l'une des réponses. Le ministre est très impressionné par la qualité, la pertinence et le nombre des interventions autour de cette question. Chacun porte une mobilisation collective, le ministre lui-même n'étant que « l'ensemblier potentiel », avec ses collaborateurs, sur cette question.

Il est vrai que pour tout homme ou toute femme politique, voir le taux d'abstention chez les jeunes progresser est une véritable interpellation, pour ne pas dire un échec de l'action que chacun porte. Cela doit être l'aiguillon permanent du travail public. Pour ce faire, les services déconcentrés ont une place majeure car cette politique que le ministre revendique s'appuie sur un ensemble de partenaires mais est portée par l'Etat. Il faut la considérer comme un atout à travers les moyens financiers dégagés par celui-ci au profit de sa mise en œuvre.

Cependant, bien qu'étant chef de file, il ne faut pas oublier qu'il est nécessaire de créer les conditions de ce partenariat que chacun évoque. Manifestement, un outil manque dans ce cadre pour vraiment percevoir la pertinence de cette politique publique, le suivi des jeunes sortis du service civique. Comme le dit le président de l'Agence, le service civique est sûrement un atout par rapport à la recherche d'emploi et permet, à ce titre, de dégager des perspectives professionnelles. Néanmoins, il conviendrait d'étayer cet élément. Le service civique a cinq ans. Cela offre un recul suffisant pour que le ministre puisse confier cette mission au comité stratégique.

S'agissant de la loi de 2005 évoquée par Mme PIRONY, le ministre regrette le report de son application, notamment sur l'accessibilité des bâtiments publics. En tant qu'élu local, M. KANNER a toujours soutenu que cette loi était formidablement généreuse mais non financée, laissant aux acteurs locaux le soin d'y remédier. Néanmoins, il faut être réaliste. M. KANNER avait créé un fonds de financement pour aider les communes à rendre accessible l'ensemble de leurs bâtiments publics, mais cela est très loin d'être le cas. Malgré ce fonds volontariste du département du Nord, beaucoup de communes ne peuvent pas rendre accessibles leurs locaux par manque de moyens. Il faut donc maintenir l'objectif, tout en sachant que cela ne sera pas possible en 2015. Le ministre le regrette. D'autant que cela peut

être un formidable levier pour le secteur du bâtiment sur le plan économique. Le ministre est prêt à en discuter dans le cadre d'une réunion spécifique avec Mme Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.

S'agissant de la culture du service civique et de son devenir en tant que politique publique naturelle, possible et favorisante sur le plan citoyen, M. KANNER indique que chacun va y concourir. L'objectif de 100 000 volontaires en 2017 est ambitieux mais atteignable si la volonté politique existe. C'est le cas. Au ministre, à ses collaborateurs, au gouvernement d'en faire une priorité au niveau politique et donc au niveau budgétaire. Il conviendra de « sanctuariser » les crédits nécessaires à cette politique. Cela sera l'objectif du ministre, avec l'aide de toutes les structures que les membres du comité stratégique représentent directement ou indirectement, et avec la conviction de la pertinence de cette politique à travers les exemples que seront mis en œuvre.

Ainsi, le cinquième anniversaire du service civique doit être un outil de valorisation de cette politique au niveau national. Le ministre et ses collaborateurs s'y emploieront, avec le président de la République. Cela ne devrait pas poser de difficulté, considérant l'engagement de M. HOLLANDE sur le sujet. Il est essentiel de montrer aux Français que dans les outils disponibles pour l'émancipation des jeunes de ce pays, le service civique est totalement intégré comme une priorité. Il faut réfléchir sur le comment. Il faut valoriser les expériences positives qui sont déjà recensées.

Cela passe également par la disponibilité du ministre auprès des acteurs du service civique. M. KANNER a manqué le rendez-vous de Poitiers à un jour près. Il s'en est expliqué avec la présidente d'Unis-Cité et lui a promis de trouver les formes et les moyens de rattraper ce manquement qui, il l'espère, est maintenant pardonné.

Au cours de sa venue à Poitiers, le lendemain, le ministre a visité un quartier « politique de la Ville » et profite de l'occasion pour dire à M. BAHEGNE, représentant les services déconcentrés de l'Etat, qu'il faut absolument que les contrats de ville qui seront signés intègrent la mise en œuvre du service civique.

Le ministre remercie les membres du comité stratégique de leurs propositions et de leur écoute attentive et sera heureux de participer, peut-être deux fois par an, mais sur un mode moins formel, aux travaux du comité stratégique. Plusieurs thèmes ont été évoqués, notamment le développement du service civique à l'international et la relation avec les personnes handicapées. Cela pourrait être l'occasion d'entrer dans un détail plus précis. Suggestion que partage Mme IANNETTA, proposant une forme de garde alternée avec le ministre.

Le président remercie M. KANNER et Mme IANNETTA de leur implication et de leur proposition qu'il accepte avec plaisir. A chaque venue d'un ministre, les cabinets sont inquiets. Néanmoins, cela se passe toujours bien, avec une grande vigilance des membres du comité stratégique dont l'engagement est indéniable. Le président en veut pour preuve la présence des associations et des grands réseaux aux côtés de l'Agence pour l'aider à traverser les difficultés que le service civique a rencontrées dans son pilotage. Cela montre à quel point chacun est attaché à ce dispositif.

Plusieurs questions ont été abordées, l'éducation à la paix, l'Europe, la citoyenneté, la confiance. Le ministre a parlé de rapport de force, le président est prêt à le faire fonctionner, avec le ministre, pour développer le service civique et l'accueillir lors d'une prochaine séance.

Ayant accompagné M. KANNER et Mme IANNETTA, le président propose de reprendre l'ordre du jour et d'évoquer quelques sujets qui ont été abordés lors de l'intervention du ministre.

S'agissant du volet jeunesse du programme européen Erasmus+, M. TOCHE propose de rencontrer conjointement le nouveau commissaire et la nouvelle direction dès leur installation afin de trouver une solution à la situation du SVE. En effet, si les crédits du volet jeunesse vont doubler, cela ne sera pas le cas du nombre de jeunes en SVE à l'horizon 2020 qui, malgré ce

doublément, sera en retrait par rapport aux objectifs – aujourd’hui, le SVE représente 2 000 volontaires soit 10 % environ des jeunes en service civique. Il conviendrait donc de passer à la vitesse supérieure. Par ailleurs, la nouvelle commission sera mise en place le 1<sup>er</sup> novembre. Cette rencontre permettrait d’éviter les malentendus quant aux compléments de crédits que l’Europe pourrait apporter, comme cela circule régulièrement autour de la table. En effet, l’attribution des crédits européens ne suit pas cette logique. Il faudrait que plusieurs pays en prennent l’initiative.

Le président accepte la proposition d’un déplacement commun.

S’agissant de la question des fonds européens qui a été évoquée à plusieurs reprises et rappelée à l’instant par M. TOCHE, le président rappelle que l’appel aux fonds européens faisait partie des éléments consensuels qui s’étaient dégagés lors des débats du comité stratégique sur la montée en charge. Les services de l’Agence sont en train de remplir le dossier de demande de subvention, en lien avec la DGEFP, structure qui gère cet élément et donne à l’Agence tous les éléments d’alerte nécessaires.

Le président partage également l’avis de l’UNML sur l’acronyme « NEET » (« jeunes sans emploi, éducation ou formation »). Malheureusement, il s’agit du terme générique utilisé dans les textes européens. Il n’en demeure pas moins que l’une des missions du service civique est de travailler sur la construction d’un projet d’avenir pour les jeunes et qu’à ce titre, il constitue une solution à ne pas écarter. Cela ne modifie en rien les objectifs de l’Agence et le ciblage de certains jeunes. Le service civique a l’obligation d’être représentatif des jeunes de la société française.

Certes, il existe un léger déficit par rapport à cette population, mais l’Agence n’en est pas à se dire qu’elle ne doit être que sur ce public. Il est vrai que les jeunes en service civique sont plutôt qualifiés, le ministre en a fait la remarque et le président l’a noté à plusieurs reprises. Néanmoins, le président pense que le risque d’aller vers une démarche de discrimination positive n’existe pas dans la mesure où l’Agence veille à l’équilibre des publics, garantissant ainsi une vraie mixité sociale et représentative des jeunes.

Quant au risque financier, l’Agence le portera, le cas échéant, si l’Europe considère que des dossiers sont mal montés et les refuse. D’autant que l’accompagnement et le financement des volontaires que l’Agence aura suivis auront été faits. Les services de l’Agence sont particulièrement attentifs et avancent avec pragmatisme. Dans ce cadre, une expérimentation va être lancée avec le concours d’Unis-Cité et de la Région Aquitaine, éligible au titre de cette expérience. Les outils d’accompagnement feront l’objet d’un partage dès leur mise en place et seront déployés au fur et à mesure dans cette démarche.

Enfin, il faut également tirer les leçons de l’expérience qui a été menée dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et qui s’est heurté à certaines difficultés sur la garantie jeunes auxquelles il a été fait allusion. Le service civique peut y arriver d’une façon plus positive.

S’agissant des fonds interministériels, le ministre a donné une réponse. Il est très attaché au principe de l’interministérialité tout comme l’était sa prédécesseure et qui maintenant gère le budget ministériel le plus important. Cela fait partie du rapport de force que le ministre a évoqué. A ce titre, l’Agence avancera certains arguments et, en particulier, insistera sur certains publics en difficulté comme les jeunes en situation de décrochage.

Quant aux fonds privés, l’Agence a déjà reçu quelques sollicitations d’entreprises et avancera d’une façon tout aussi pragmatique et sans précipitation sur ce chantier. Le ministre n’y est pas opposé. Le conseil d’administration regardera tous les éléments juridiques qui, pour le moment, semblent plutôt favorables. Evidemment, cela sera soumis à un accord politique avant toute avancée.

### **Renouvellement des représentations du comité stratégique**

Le président souhaite la bienvenue, à l'occasion de leur première participation, à :

- M. Thibaut DUISIT, représentant le Mouvement Rural des Jeunes Chrétiennes (MRJC), en remplacement de M. Romaric LECOURT,
- Mme Aliénor VIDAL, représentant le Secours catholique, en remplacement de M. Thomas CHANTEAU,
- M. Jean-Daniel BALME, délégué général de France Volontaires, en remplacement de M. Dante MONFERRER,
- Mme Margaud ANTOINE-FABRY, adjointe au maire de Metz en charge de la jeunesse, en remplacement de M. Thomas SCUDERY nommé adjoint à la citoyenneté,
- Mme France DELAGENIERE, sous-directrice de la vie associative et de l'éducation populaire (DJEPVA),
- M. Alexandre VALENSI, nouvel ambassadeur du service civique et ancien volontaire d'Unis-Cité,
- M. Manuel BRAVO, nouvel ambassadeur du service civique et ancien volontaire d'Unis-Cité,
- M. Damien DE BESOMBES, lieutenant-colonel, représentant la Direction du service national (ministère de la Défense), en remplacement du lieutenant-colonel François-Xavier BERTHE DE POMMERY,
- M. Hervé RIME, représentant les Scouts et Guides de France, en remplacement de M. Christian COURTIES,
- M. Xavier CREPIN, représentant la Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats (ministère des Affaires étrangères).

Le président salue également la présence de plusieurs conseillers de la jeunesse et de l'éducation populaire, en formation au service civique, et des trois représentants du Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

### **Mouvements du personnel de l'Agence**

Suite au vote de la loi Economie sociale et solidaire (ESS), le président indique que le GIP est dorénavant *sine die*. Symbolique, cet élément important de débat au sein du conseil d'administration de l'Agence est également un élément d'évolution, en particulier en ressources humaines. En effet, les contrats de travail des collaborateurs de l'Agence, à durée déterminée jusqu'à mars, doivent évoluer à durée indéterminée. Cela est déjà fait pour la plupart.

Cela étant, l'équipe se renouvelle de façon importante :

- Mme Anne-Laure BARRES, chargée de mission pour le développement international, remplacera, à partir du 15 octobre, Mme Francine MEYER qui est partie en poste au Rwanda comme directrice de l'Institut français,
- Mme Claire DOUIEB prendra en partie les attributions de Mme Alix ARMANET qui est maintenant en charge du développement des partenariats privés à la Fondation Aéroports de Paris,

- Mme Oriane LEPASTIER remplacement Mme Malissa MARSEILLE, qui a réussi le concours de préparation à l'ENA et quittera l'Agence le 20 octobre, et que le président remercie pour son implication et le travail qu'elle a réalisé,
- Mme Sabine MONTOUT, précédemment au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), est chargée de mission au pôle Développement,
- Mme Anne-Claire DHENNIN-LELIEVRE sera co-responsable du pôle Communication-Partenariats privés à partir du 24 septembre,
- Mme Geovania DOS SANTOS renforce le pôle Agrément dans le cadre d'un contrat d'avenir.

Enfin, le président annonce qu'il est prévu un recrutement pour les systèmes d'information.

#### **Approbation des minutes du précédent comité stratégique**

Mme BUSSON aimerait que la rédaction de la phrase « *Plusieurs lignes de force se dégagent des réflexions, l'objectif étant celui d'une montée en charge à 100 000 jeunes en service civique à moyens constants (encadrement, indemnité, budget), sans pour autant évoluer vers un service au rabais* » (milieu de la page 2) soit précisée.

M. BONNEVAL demande que la phrase « *Mme PAOLETTI a également pris note de la proposition de M. BONNEVAL d'apporter sa contribution et peut-être d'animer un groupe sur les collectivités locales.* » (page 18) soit modifiée. En effet, M. BONNEVAL était d'accord pour apporter la contribution du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, notamment si un partenariat se développait avec l'ADF ou autre, mais, en aucun cas, d'animer un groupe ou de prendre l'initiative de sa création.

Le président indique que les corrections seront apportées et ajoute que la création éventuelle de ce groupe de travail est à moyen terme. Chacun a entendu la volonté du ministre sur le sujet des collectivités territoriales. Il s'agit d'un des premiers éléments que M. KANNER a souligné lorsque le président l'a rencontré. A ce titre, l'Agence relancera l'idée de conclure une convention avec les trois organismes représentatifs, à savoir l'Association des Maires de France (AMF), l'Assemblée des Départements de France (ADF) et l'Association des Régions de France (ARF).

***Sous réserve de la prise en compte des observations formulées, les minutes du comité stratégique du 20 mai 2014 sont approuvées à l'unanimité.***

#### **Suivi du programme de travail pour la mise en œuvre des orientations stratégiques pour 2014 de l'Agence du service civique**

##### **Point sur la campagne d'accueil 2014**

Suite à la présentation de Mme MARSEILLE, trois tendances retiennent l'attention du président :

- le fait que plus de filles entrent en service civique en fin d'année :

Cela est à lier au fait qu'en service civique, les filles sont plus qualifiées que les garçons. Par ailleurs, les jeunes qui s'engagent après l'été visent à monter un projet dans une logique de parcours de vie. Le président a pu le constater lors de ses différents déplacements.

- le fait que plus de garçons s'engagent sur les premiers mois de l'année :

Certains jeunes, dont la plupart sont des garçons, entrent en service civique après les fêtes de fin d'année car ils se sont perdus ou ils se cherchent. Ils sont moins qualifiés. C'est à ce moment que le programme de lutte contre le décrochage scolaire atteint sa plénitude.

- l'augmentation des 23-25 ans :

Leur engagement s'inscrirait dans une perspective plus professionnelle. Afin d'éviter une dérive, leur proportion fera l'objet d'un suivi particulier.

### **Synthèse de la réunion de bilan sur le service civique à l'international**

Suite à la présentation de Mme PAOLETTI, Mme CHASTAGNOL, chargée de mission jeunesse et sports au DCSSEC (ministère de l'Outre-Mer), indique qu'elle est très intéressée par la capitalisation et la réutilisation des travaux du groupe sur le service civique à l'international dans le cadre d'un groupe de travail sur l'accès des jeunes des Outre-Mer à la mobilité internationale, annoncé par la précédente ministre lors du dernier Comité national des opérateurs de la mobilité européenne et internationale. La DJEPVA est associée à ce chantier. Deux réunions auront lieu à l'automne. La mission de ce groupe est de maximiser les opportunités offertes par tous les programmes de mobilité européenne et internationale en termes d'insertion pour les jeunes ayant moins d'opportunités, en particulier dans les zones de coopération régionale (Afrique, Amérique, Caraïbe, Pacifique). Dans ce cadre, ce groupe de travail aura, entre autres, pour objectif de partager les bonnes pratiques outre-mer de différents opérateurs, dont l'Agence du service civique, ainsi que de France Volontaires, afin d'identifier les moyens de lever les freins à l'accès des jeunes des Outre-Mer.

M. CHANTEAU souhaiterait que le nombre de jeunes français qui partent à l'étranger soit mis en regard du nombre de jeunes étrangers accueillis en France, et rappelle que la logique de réciprocité est inscrite dans la loi. Combien de jeunes étrangers viennent des 91 pays qui accueillent de jeunes français ?

Par ailleurs, M. CHANTEAU se fait le relais d'un jeune ivoirien qu'il a rencontré cet été et qui n'a pas pu entrer en service civique car il résidait sur le territoire français sous le statut étudiant, soit un titre de séjour court. M. CHANTEAU a senti une vraie envie de s'engager et une énorme déception chez ce jeune qui, à défaut, s'est engagé comme bénévole au Secours catholique. Le rôle d'accélérateur du service civique dans le cadre de l'obtention de la nationalité française pourrait être une piste à creuser. D'autant que le rapport que le président a remis à la ministre cet été propose qu'en retour de l'engagement d'un jeune de nationalité étrangère, la République puisse reconnaître cet engagement au service de la nation et ainsi permettre un parcours facilité et plus rapide à l'acquisition de la nationalité française pour ceux qui le souhaitent.

M. GODFRAIN remercie Mme CHASTAGNOL et M. CHANTEAU de leurs interventions qui correspondent tout à fait à ce que France Volontaires essaye de faire, à savoir que des jeunes en service civique en France puissent être en liaison avec des jeunes volontaires étrangers pour les accueillir et les renseigner car, la plupart du temps, ils découvrent la France pour la première fois. Il faut donc que l'accueil soit parfaitement réussi.

S'agissant de l'Outre-Mer, France Volontaires travaille beaucoup avec la région de La Réunion. La Réunion a demandé à l'association de lui faciliter la tâche pour des jeunes volontaires réunionnais, sur Madagascar en particulier. Ce programme pourrait s'étendre à d'autres pays de l'océan Indien. Par ailleurs, France Volontaires va signer une convention avec la Province Nord de Nouvelle-Calédonie.

Enfin, France Volontaires pratique dorénavant le volontariat de réciprocité Sud-Nord. A ce titre, l'association a proposé à des jeunes du Mali et du Niger, qui étaient forts d'une expérience associative dans leur propre pays, à leur surprise et à celle de leurs autorités, d'effectuer une mission dans le cadre de ce programme. Cette expérience n'a rencontré aucun problème.



M. LESTERLIN partage tout ce qui a été dit sur l'international, il l'a évoqué d'un mot devant le ministre. L'Agence doit rattraper un retard impardonnable sur ce domaine qui concourt à la qualité du service civique et à l'esprit dans lequel le législateur a voulu le mettre en place.

S'agissant de la question de M. LESTERLIN et de la réponse du président à la séance précédente sur le recours à des fonds privés, le député soulève que le rapport du président sur ce point fait ressortir des divergences d'analyse et de stratégie au sein du comité stratégique. A ce titre, il aimerait savoir si cette question est à l'ordre du jour et s'il doit en être discuté avec l'exécutif. M. LESTERLIN ne souhaite pas rappeler les débats qui ont eu lieu lors de la préparation de la loi avec Mme Claude GREFF, rapporteure du texte et présente aujourd'hui, mais cette question semblait clairement arbitrée avec celui qui représentait le gouvernement à l'époque, M. Martin HIRSCH, et qui a été le prédécesseur du président.

Si des arbitrages sont intervenus et ont été validés par le conseil d'administration, dont M. LESTERLIN ne reçoit pas les comptes rendus, le comité stratégique doit en être informé. Si ce point n'est pas arbitré et si M. LESTERLIN se réfère à la réponse que le président a formulée au dernier comité stratégique, il faut ouvrir la discussion. Si cette question devient d'actualité avant le vote du budget, il devient urgent que le comité stratégique en débattenne car ce sujet pose un vrai problème d'orientation stratégique. Où en est la mise en place d'une structure pouvant accueillir des moyens financiers d'entreprises ?

M. CREPIN se félicite de la collaboration entre le ministère des Affaires étrangères et l'Agence ainsi que de la coopération très étroite entre l'Agence et France Volontaires. Il est absolument essentiel que les liens soient les plus étroits possibles sur cette mission internationale, notamment eu égard aux questions que pose la sécurité des jeunes. Les raisons en ont été expliquées dans la présentation dont M. CREPIN remercie l'Agence.

Par ailleurs, M. CREPIN souligne que le ministère des Affaires étrangères est très attaché à cette politique de la jeunesse et prépare un plan d'actions spécifique sur la jeunesse dont le volontariat sous ses différentes formes fera partie. Cela représentera un élément politique important.

Pour conclure sur une note d'optimisme, M. CREPIN souligne, en ce qui concerne les financements européens et leur succès, l'attachement du ministère à l'ouverture à tous les jeunes des dispositifs européens grâce au programme Erasmus+. Chacun ne peut que se féliciter de la collaboration entre la DJEPVA, l'Agence et France Volontaires, tout à fait exemplaire.

Mme ANGRAND propose de scinder Europe et international. En effet, il existe parfois certaines inhibitions par rapport aux missions à l'international. La langue est quelquefois un frein à l'engagement des jeunes. Une préparation linguistique pourrait y remédier. Enfin, il est important d'être sur un pied d'égalité avec les autres pays. S'appuyer sur des structures que les fédérations ou associations, comme Caritas ou la Croix-Rouge, ont dans d'autres pays du monde pour développer les missions est une piste à ne pas négliger.

Pour M. TOCHE, il serait intéressant de réfléchir à l'éventualité de faire un service civique, peut-être plus court, et d'enchaîner sur une autre forme de volontariat comme le SVE, plutôt que de vouloir absolument marier des dispositifs où, une fois qu'ils sont votés par le parlement et le conseil européens, il est difficile d'en modifier les paramètres. Cette piste avait été évoquée dans le groupe de travail mais n'a pas été reprise alors qu'elle s'inscrit dans l'idée d'un parcours citoyen du jeune.

Par ailleurs, M. TOCHE est tout à fait favorable à la proposition de Mme ANGRAND de distinguer l'Europe et l'international même si l'Europe est acceptée au sens large dans le cadre du SVE.

M. TOCHE ajoute que la France a également un rôle à jouer sur la coopération euro-méditerranéenne qui rencontre quelques difficultés. Les programmes SRA sont encore sous-

financés mais sont autant de graines qui sont semées. A ce titre, l'Agence Erasmus+ Jeunesse a été retenue comme organisme accréditeur des associations qui pourront recevoir des SVE dans les pays du Sud de la Méditerranée. Ces perspectives sont importantes. Malheureusement, la France ne porte pas assez ces partenariats au niveau des institutions européennes à la différence d'autres pays européens comme l'Allemagne et la Pologne qui portent de façon prononcée les partenariats avec l'Est de l'Europe.

En complément de la présentation, Mme PAOLETTI indique qu'il y a plus de volontaires étrangers en France que de jeunes français qui partent. 3 275 volontaires ont été accueillis en France depuis le démarrage du service civique, dont 786 Allemands, ce qui confirme la prédominance de ce partenariat. Ce nombre total est tous volontaires étrangers confondus. Les bases de données ne permettent pas, en effet, de distinguer les jeunes de nationalité étrangère résidant déjà en France et ceux arrivant d'un pays étranger.

S'agissant des partenariats régionaux pour les jeunes des Outre-Mer, Mme PAOLETTI souligne que l'Agence a prévu de les développer. D'autant qu'un certain nombre de départements et territoires d'Outre-Mer sont couverts par des programmes de coopération régionale avec les pays limitrophes même s'ils sont très éloignés de la métropole. Ce type d'action est en pointe par rapport à ce qui est fait en France.

Enfin, par rapport à un accueil facilité des volontaires étrangers en France dans le cadre du volontariat de réciprocité, l'Agence essaie de développer différents types de service civique à l'étranger, en particulier des coopérations transfrontalières. Un service civique transfrontalier peut être une première expérience de mobilité, parfois dans un pays qui a la même langue, et peut constituer une réponse pour que tous les jeunes puissent avoir une expérience de l'étranger même proche.

Sur le cas du jeune ivoirien que M. CHANTEAU a cité, le président indique qu'il a repris cette question dans son rapport. Il est possible pour un jeune qui n'a pas la nationalité française de s'engager vis-à-vis de la nation, mais certaines restrictions s'appliquent. Le président en a discuté avec le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur.

Quant à la place de l'Europe, le président pense que cela se fera. Il le constate dans la façon dont les sujets sont traités. Il y a l'Europe et l'international. La logique voudrait d'appliquer une approche différente.

S'agissant des fonds privés, le président a toujours indiqué qu'il assumait la responsabilité du rapport ainsi que les désaccords qui en découlent. Il n'a jamais demandé que les membres du comité partagent l'intégralité du rapport même si le fait d'être d'accord sur l'essentiel a facilité sa mission.

Par ailleurs, le président souligne que le ministre a demandé à l'Agence d'étudier cette possibilité, position que soutenait déjà Mme VALLAUD-BELKACEM.

Pour le moment, l'Agence est en phase d'étude. D'un point de vue juridique, il semble que cela soit possible. Néanmoins, il faudra en avoir confirmation en conseil d'administration. Celui-ci en étudiera la possibilité, le cas échéant, puis le comité stratégique en débattrà. Enfin, la décision d'avancer ou pas sur ce sujet sera prise par le conseil d'administration.

Pour le président, le financement par des fonds privés ne sera pas de grande ampleur. Il atteindra peut-être 1 à 2 % du budget. D'autant que les entreprises freinent aujourd'hui leurs aides. Il a rencontré plusieurs institutions de prévoyance qui étaient intéressées par la mise en place de missions de service civique dans le cadre de l'accompagnement des personnes âgées, sans pour autant proposer de contribuer de manière forte au financement de la mission, y compris des jeunes en service civique.

### **Synthèse des échanges du groupe de travail pour améliorer l'accessibilité du service civique à tous les jeunes**

Suite à la présentation de Mme LEPASTIER, Mme DAYAN souligne que le double tutorat doit être une des réflexions que le comité stratégique doit avoir sur la bonne qualité d'un accompagnement dans le cadre de l'intermédiation, au-delà des partenariats qui peuvent être conclus.

S'agissant des publics, il est important de se poser la question d'un accompagnement spécifique dans la mesure où les objectifs sont très clairement mis en avant dans le rapport sur l'accueil des jeunes issus des quartiers « politique de la Ville » ou en situation de décrochage. A ce titre, Mme DAYAN propose la mise en place de groupes de travail par public visé (« politique de la Ville », quartiers prioritaires, situation de décrochage, situation de handicap...) dont les travaux seraient articulés avec les réflexions du groupe de travail actuel, qui ont été extrêmement riches pour tous les organismes d'accueil. Ces groupes ne s'inscriraient pas dans une logique de quotas, mais d'objectifs à atteindre s'appuyant sur une méthodologie collective.

Afin d'éviter toute confusion sur la question des personnes morales susceptibles d'accueillir des jeunes en service civique, sujet éminemment politique et stratégique, M. LESTERLIN souligne que le législateur avait mis une frontière claire, nette et précise. Vraisemblablement du fait de la complicité et de la confiance mutuelle de M. HIRSCH avec un certain nombre de leaders syndicaux, les syndicats avaient été ajoutés, mais le consensus politique, toutes appartenances confondues, avait écarté les fondations d'entreprises. M. LESTERLIN ne comprend pas qu'il puisse être envisagé de solliciter la contribution d'entreprises, évidemment à travers leurs fondations, et leur dire qu'il est exclu qu'elles puissent accueillir des jeunes en service civique.

Pour M. LESTERLIN, il est très important de réaffirmer l'objectif d'une mixité sociale renforcée dans l'accessibilité des jeunes au service civique car ce sont les jeunes en difficulté qui n'y ont pas accès. Il faut appliquer un minimum de conditionnalité aux organismes d'accueil afin qu'ils opèrent, en leur sein et dans leur recrutement, cette diversité qui est un objectif. Si l'on veut procéder à un rééquilibrage entre le monde associatif et les collectivités territoriales, cela est indispensable. Elu depuis 1977, M. LESTERLIN connaît bien les collectivités territoriales qui subiront, de la part des élus, une forte pression en faveur de l'accueil des jeunes diplômés. Il ne s'agit pas de définir des quotas, mais d'y parvenir dans la souplesse. A ce titre, la gouvernance de proximité aura certainement un rôle important à jouer dans la mesure où l'on peut mieux apprécier les situations par rapport au terrain dans lequel on vit que depuis Paris.

M. VOISIN tient à rassurer M. LESTERLIN sur l'action des collectivités territoriales. Le 23 septembre, un séminaire sera organisé à Lyon par la DRJSCS et les associations locales (CRAJEP, Unis-Cité, Ligue de l'enseignement, missions locales, ATD Quart Monde). Cette initiative d'ATD Quart Monde fait suite aux expérimentations que cette association a menées à Lyon. Véritable action régionale à laquelle les acteurs territoriaux (ville de Grenoble, ville d'Albertville, Région) répondent présents, son objectif est d'entamer une dynamique territoriale et va tout à fait dans le sens que M. LESTERLIN met en avant.

Selon M. BONNEVAL le référentiel des missions qui date de 2011 gagnerait à être actualisé. Il conviendrait notamment d'ajouter une entrée « publics » à ses neuf thématiques, à savoir de proposer une intégration plus facile des personnes en situation de décrochage ou de handicap. Ce référentiel pourrait également être territorialisé. La direction de la cohésion sociale de Meurthe-et-Moselle avait proposé un référentiel départemental des missions qui permette à tous les acteurs de service civique de connaître, à l'intérieur du département, les organismes qui accueillent des volontaires et les types de missions qu'ils proposent, afin que ceux qui s'intéressent au service civique puissent se mettre en relation avec les structures qui accueillent déjà des jeunes et ont une expérience.

S'adressant à Mme DAYAN, Le président indique qu'il n'existe pas de réponse directe aux questions qu'elle a soulevées. Les thèmes qu'elle a abordés s'inscrivent dans la suite de la réflexion sur l'amélioration de l'accessibilité du service civique à tous les jeunes. A ce titre, le

président propose qu'elles soient affinées dans le cadre du débat sur les orientations stratégiques. Il ne s'agit pas de réinventer tous les ans les objectifs que l'on se fixe, mais de répondre à une exigence de stabilité et d'approfondissement.

De la même façon, le rapport pose le problème de l'intermédiation. En 2015, le comité stratégique mènera une réflexion sur ces éléments qui sont inévitablement une façon d'approfondir les différents sujets et thèmes.

En décembre, le comité stratégique débatera également de la gouvernance territoriale qui fera l'objet d'une présentation.

S'agissant des jeunes en situation de handicap, le président annonce qu'il est en train de rédiger un rapport qu'il remettra à Mme NEUVILLE sur le handicap et la pauvreté. Il est vrai que si l'on ne veut pas créer de nouvelles situations d'exclusion pour les personnes en situation de handicap, il faut que ce qui existe pour les jeunes leur soit accessible. C'est une question de prévention.

Quant à la conditionnalité, plusieurs propositions en ce sens ont été formulées dans le rapport, sur lesquelles le ministre ne s'est pas exprimé, le rôle du président étant d'appliquer ce que le gouvernement demande. Il est donc possible que ce sujet donne lieu à un débat.

Enfin, à propos des fondations d'entreprises, le président souligne que l'Agence appliquera la loi et qu'en conséquence, il est hors de question que les fondations d'entreprises accueillent des jeunes en service civique. Seule une modification de la loi le permettrait. Or, le rapport que le président a remis cet été n'en fait pas mention. En revanche, pourquoi s'interdire que des fondations, qui veulent financer des actions de service civique, puissent le faire ?

Par rapport à l'accessibilité, le président rappelle que le Premier ministre précédent, dans le cadre d'un plan de cohésion sociale mis en place sur Marseille, avait porté à 500 le nombre de volontaires en service civique. Territoire oublié, Marseille a pris du retard, notamment au niveau régional, créant cette situation. L'Agence a donc demandé des redéploiements. Cependant, il semble que les grands réseaux nationaux aient moins bien suivi, à la différence des structures locales qui se sont fortement impliquées, malgré les difficultés que l'Agence a rencontrées au départ à mobiliser le territoire, y compris la mairie avec qui le lien n'était pas toujours facile. Le président lance donc un appel : si certaines structures souhaitent développer le service civique à Marseille, elles sont les bienvenues.

Mme PAOLETTI insiste. Les agréments nationaux sont plutôt en régression sur Marseille alors que les référents du service civique, à qui l'Agence avait mis une forte pression, ont fait un effort. L'Agence connaît les difficultés que rencontrent parfois les grands réseaux. Néanmoins, il serait bien de démontrer que le service civique a pu offrir collectivement des solutions aux jeunes marseillais. A ce titre, il est à noter que plus de 50 % des volontaires marseillais sont des jeunes issus des quartiers « politique de la Ville », ce qui est positif.

### **Présentation des actions pour améliorer l'accompagnement des organismes d'accueil**

Suite à la présentation de Mmes PAOLETTI et LEPASTIER, M. LESTERLIN s'interroge sur le dispositif d'accompagnement des organismes d'accueil. Vaut-il également pour les agréments locaux d'un point de vue méthodologique ?

Par ailleurs, l'expression « *speed-dating* » (rencontres express) n'est ni conforme à la francophonie ni appropriée. En effet, afin d'éviter les dérives du service civique sur le contenu des missions et leur exercice ainsi que le risque qu'entraîne la montée en charge à 100 000 volontaires, il conviendrait que les propositions des organismes d'accueil soient balisées et que l'encadrement des jeunes dans le cadre du tutorat soit au point. Cela ne peut se faire en cinq minutes, en particulier pour les nouveaux organismes. Par ailleurs, ces « rencontres express » ne pourront pas perdurer lorsque le dispositif accueillera

100 000 volontaires, les effectifs de l'Agence n'augmentant pas au rythme où le président de la République appelle à faire monter les effectifs de jeunes en service civique. Il est donc nécessaire de repenser la gestion et l'accompagnement déconcentrés par les services de l'Etat qui doivent peut-être se réorganiser dans cette perspective afin de s'assurer, en amont, que les propositions de missions et les demandes d'agrément sont conformes à l'esprit du service civique.

Pour Mme GUILBERT, représentant la Fédération nationale des sapeurs-pompiers, il pourrait être intéressant de travailler sur les liens qui existent à l'échelon local entre les structures d'accueil qui dépendent d'un agrément national et les directions départementales de cohésion sociale. Officier de sapeur-pompier en Loire-Atlantique et bénévole au sein de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, en charge depuis un an, au sein de l'Union, de l'accueil d'engagés de service civique au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), Mme GUILBERT s'est rendu compte que la DDCS animait une vraie dynamique locale et que depuis plusieurs années, son organisme passait à travers des possibilités d'échanges avec d'autres engagés de service civique dans d'autres structures d'accueil ainsi que de formations pour des tuteurs que son organisation guettait à travers des sites Internet ou des formations civiles et citoyennes organisées à l'échelon local.

M. CLIVIO, représentant l'Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV), souligne qu'avec le développement quantitatif qui s'annonce, il est clair qu'il faudra continuer à travailler sur la qualité des missions et de l'accompagnement. C'est ce que fait le comité stratégique ainsi que la plateforme interassociative. C'est ce que chacun essaie de faire au sein de sa propre association. Néanmoins, il faudra également que les fonctions support suivent cette évolution. Cela peut se faire de façon décentralisée. Cependant, la dimension centrale des fonctions développées par l'Agence en termes d'outils et de moyens de gestion ainsi que de dynamique collective doit être conservée. M. CLIVIO appelle donc de ses vœux au développement des services mutualisés et du suivi, qu'il soit déconcentré dans les services de l'Etat ou central au niveau de l'Agence. L'objectif de 100 000 jeunes ne pourra être atteint à moyens équivalents. D'autant que les fonctions support, y compris dans les services déconcentrés, sont confrontés à des problématique d'accompagnement des associations et des structures d'accueil. M. CLIVIO rappelle que dans certaines régions, un demi-poste gère la coordination de service civique.

Le président indique que les interrogations et inquiétudes dont les membres du comité font part sont légitimes. Il est évident que l'on ne passe pas de 35 000 à 100 000 sans se poser la question de l'organisation à un triple niveau, le fonctionnement central de l'Agence, les rapports de l'Agence avec les services déconcentrés et la déconcentration de l'organisation. Cela est, par ailleurs, mentionné dans le rapport que le président a remis au ministre. La présentation par M. BAHEGNE du fonctionnement de la DRJSCS Aquitaine à la séance suivante sera l'occasion pour le comité de se saisir de ce sujet.

Mme DAAM, conseillère auprès du ministre sur les questions budgétaires, annonce que dans le cadre de la montée en charge progressive du service civique, le ministère a négocié et obtenu un reparamétrage des crédits de l'Agence. La cible n'est pas encore atteinte, mais Mme DAAM a bon espoir que le ministère y parvienne dans les semaines à venir. Cela sera consolidé dans le cadre du projet de loi de finances 2015.

En ce qui concerne les moyens humains dédiés à la gestion des agréments et à la montée en charge du dispositif, et au regard de la taille de l'Agence, le ministère a obtenu un emploi par an dans le cadre des redéploiements qui ont eu lieu à l'intérieur de la mission Jeunesse et Sports. Cela s'inscrit dans un contexte où il est demandé à la majeure partie des opérateurs de l'Etat, si ce n'est à la totalité, de faire des efforts significatifs, aussi bien dans le cadre de leur subvention de charge de service public que dans le cadre de leurs emplois.

Cet emploi supplémentaire par an, qui permet de préserver l'Agence et de tenir compte de la montée en puissance du service civique, ne règle que le volet national. La partie déconcentrée, qui intéresse les DRJSCS, fera l'objet d'une négociation dans le cadre d'un dialogue de gestion.

Le ministère portera une attention particulière au sujet Agence du service civique sur le terrain et à la façon de prendre en compte cette contrainte dans les déploiements d'emplois au niveau local.

Le président insiste. Cet emploi supplémentaire ne règlera pas tout, mais l'Agence sera peut-être le seul opérateur à bénéficier d'une telle mesure. Il convient, néanmoins, de réfléchir aux processus d'organisation, rôle de la directrice de l'Agence.

A ce titre, Mme PAOLETTI rappelle le contexte dans lequel l'Agence s'inscrit. Dès son arrivée en 2013, Mme PAOLETTI a trouvé un service civique en route et n'oublie pas qu'entre 2010 et 2013, ses prédécesseurs ont eu à créer ce dispositif de toutes pièces, sur la base des textes solides qui avaient été votés. Cette charge de travail initiale n'existe plus. L'Agence est aujourd'hui sur des processus établis, sur des outils existants, sur une expérience qui se capitalise. L'Agence ne peut donc pas se contenter de raisonner de manière quantitative, même si c'est une donnée à prendre en compte.

Par ailleurs, l'Agence s'oriente vers l'organisation de réunions collectives d'information et d'accompagnement à l'intention des structures d'accueil, qu'il s'agisse de nouveaux organismes ou des demandes de renouvellement.

Cette méthodologie offre deux avantages. Premièrement, les réunions à destination des nouvelles structures durent la matinée, ce qui permet de disposer d'un temps suffisant pour les informer des fondamentaux du service civique pendant deux heures puis d'avoir un temps individuel afin de discuter de leur dossier qui a été pré-instruit. Cela fait gagner du temps à l'Agence et aux organismes d'accueil et accroît l'efficacité de l'accompagnement apporté aux structures. Deuxièmement, cela permet aux différents organismes de se rencontrer et, par conséquent, d'être intégrés dans la communauté du service civique.

Ces journées d'accueil seront mensuelles pour les nouveaux organismes.

En ce qui concerne les demandes de renouvellement, une réunion de « renouvellement des vœux » sera organisée en octobre afin de mettre l'accent sur les points de vigilance et les leviers d'amélioration de la qualité des missions et de l'accueil des volontaires.

Enfin, le pôle Agrément a été renforcé par une collaboratrice en emploi d'avenir et l'Agence a la chance d'accueillir Mme MONTOUT qui était précédemment au CGET. L'Agence se donne donc toutes les marges possibles afin de s'organiser, tout en se concentrant sur les objectifs, les uns après les autres, comme le programme de travail le montre, afin que l'Agence puisse passer du stade parfois « cousu main », très chronophage, à un fonctionnement s'appuyant sur une dynamique collective.

Nonobstant, les services savent que les organismes trouvent parfois dans les réseaux associatifs, par exemple, un relais pour se former et progresser. Cela fait également partie de la modernisation des méthodes de l'Agence afin d'atteindre l'objectif de 100 000 volontaires à effectifs quasi constants.

Le président ajoute qu'il faut avoir conscience que le dispositif entre dans une autre dimension et qu'il faut se préparer à ce changement.

### **Présentation du nouveau site [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)**

Suite à leur présentation du nouveau site de l'Agence, Mmes HAUDIN et DOUIEB insistent sur le fait que toutes les demandes que les structures envoient seront traitées mais qu'il serait utile de les orienter vers la page dédiée aux questions liées au changement de site où elles pourraient trouver réponse. Cela permettrait d'alléger les demandes que l'Agence reçoit. A ce titre, des cycles de correction auront lieu toutes les semaines jusqu'en octobre. Par exemple,

certaines structures ont constaté que les courriels à destination des sous-structures étaient centralisés. Ce point sera corrigé cette semaine.

Le président remercie Mmes HAUDIN et DOUIEB de leur travail qui nécessite une grande réactivité et de leur pilotage efficace à un moment de changement.

Mme BUSSON se félicite que la lisibilité soit absolument totale sur le fait que le site est adressé aux 16-25 ans et uniquement, et aimerait savoir s'il est prévu un lien vers les autres formes de volontariat, y compris celles faisant partie du service civique.

Mme DOUIEB répond que cela est prévu dans l'espace Jeunes, sous l'onglet « Présentation », rubrique « Qu'est-ce que le service civique ? ». Un lien dirige les jeunes ayant plus de 26 ans vers les autres formes de volontariat. Pour le moment, cette page n'est pas vraiment mise en avant mais le sera dans le menu par la suite.

Mme BUSSON observe que les jeunes de moins de 26 ans peuvent être concernés par les autres formes de volontariat comme le SVE, ce que le président confirme.

Mme PAOLETTI ajoute que ce nouveau site tient compte des demandes des jeunes qui ont constitué le panel ainsi que de celles des organismes d'accueil. Mme PAOLETTI remercie toutes les personnes qui ont participé aux groupes de travail. L'Agence pourra ainsi faire évoluer le site en s'appuyant sur cette architecture, plus claire, qui offre la possibilité de mettre en place un accompagnement plus efficace à l'intention des structures (page « Organismes »), conformément au souhait qui avait été formulé, ou de développer de nouvelles pages en direction des jeunes.

S'agissant de la diffusion en ligne des minutes du comité stratégique, Mme BANOUN rappelle que le règlement intérieur, tel qu'il a été publié, précise que les séances du comité ne sont pas publiques et que ses membres doivent veiller au maintien de la confidentialité des débats.

Le président répond que ce point sera vérifié et observe que les comptes rendus du comité stratégique sont disponibles sur le site depuis la création de l'Agence.

#### **Débat sur les exigences à avoir sur la qualité des missions proposées aux jeunes en service civique**

Le président annonce qu'en raison de l'intervention du ministre, le débat sur les exigences à avoir sur la qualité des missions proposées aux jeunes en service civique est reporté mais que celui-ci aura bien lieu. Ce sujet est, par ailleurs, revenu dans les interventions des membres du comité. En outre, le président s'est rendu compte, suite à la période de communication importante auprès des médias à la remise de son rapport, que nombre de journalistes ont à nouveau soulevé la question de la substitution à l'emploi, qui peut se poser parfois lorsque le président lit les agréments nationaux, alors que la crédibilité du service civique dépend de la vigilance de chacun.

Par ailleurs, le comité stratégique abordera la question du pilotage territorial à la séance suivante.

S'agissant du cinquième anniversaire du service civique, il est fort probable que sa célébration ait lieu le 10 mars dans la grande halle de La Villette qui dépend du ministère de la Culture. Ce lieu se prête tout à fait à ce que l'Agence envisage. 3 000 jeunes seraient accueillis à cette occasion. Unis-Cité fêtera également son anniversaire. Cela sera donc un moment fort. Vraisemblablement, le président de la République sera présent. Il y aura donc une visibilité médiatique importante autour de cet événement.

A propos de la participation de jeunes en service civique au défilé du 14 juillet 2015, l'Agence a repensé la question à l'Élysée. Mme IANNETTA a indiqué tout à l'heure que cela serait très bien.

Enfin, le président remercie les membres du comité de leur participation et de leur discipline même si une certaine frustration a pu être ressentie. Il n'est pas toujours facile pour les nouveaux membres de s'exprimer mais, petit-à-petit, ils prendront toute leur place dans le débat.

\*\*\*